

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue mardi,  
le 3 mars 2009 à 20h00 à la bibliothèque de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac  
à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, les conseillers, Lawrence Tracey, Garry Dagenais, Raymond  
Gougeon, et Brian Middlemiss

ABSENCE MOTIVÉE : Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers Harold  
McKenny et Jim Coyle.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général et son adjointe.

La séance a débuté à 20h00.

**09-03-73**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Journée de nettoyage à Pontiac (discussion)
3. Coordonnateurs – loisirs – programme étudiant
4. Achat – gravier
5. Dossier - Legendre
6. Demande à la C.P.T.A.Q. – Lorne Dagenais
7. Levée de la séance

Il est

Proposé par Raymond Gougeon  
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**09-03-74**

**COORDONNATEURS – LOISIRS**

Il est

Proposé par Raymond Gougeon  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à faire la recherche de subventions  
auprès de divers partenaires pour l'engagement d'un coordonnateur des loisirs pour la  
Municipalité de Pontiac.

Adoptée

**09-03-75**

**ACHAT – GRAVIER**

Il est

Proposé par Lawrence Tracey  
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur des travaux publics à faire l'achat de gravier pour les travaux de maintenance des chemins lors du dégel, pour une somme de 10 000,00 \$ (plus taxes).

Adoptée

**09-03-76**

**ENGAGEMENT – FIRME – HUISSIERS**

CONSIDÉRANT QUE le 16 janvier 2009 les employés municipaux se sont rendus au 1866 route 148 pour faire exécuter le jugement du 29 septembre 2008 relatif aux nuisances sur cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la propriété a été refusé par le locataire du dit emplacement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire respecter la réglementation municipale et faire valoir le jugement;

Il est

Proposé par Raymond Gougeon

Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité mandate la firme *Paradis Monpetit Beauchamp* pour faire exécuter le jugement du 29 septembre 2008 à l'encontre du propriétaire et du locataire du 1866 route 148, et ce au besoin. Le directeur général est autorisé à dépenser toutes les sommes nécessaires à ces fins.

Adoptée

**09-03-77**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

Proposé par Garry Dagenais

Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h50 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL